



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/50/SC.2/L.1/Add.1  
15 octobre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquantième session  
Genève, 6-17 octobre 2003  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire  
Comité de session II

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II**

Rapporteur: M. Steinard Lindberg (Norvège)

Orateurs:

Coordonnateur spécial pour l'Afrique  
Thaïlande, pour le Groupe des 77 et la Chine  
Zimbabwe, pour le Groupe africain

Union africaine  
Ouganda  
Afrique du Sud

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation. Toute demande de modifications à apporter aux déclarations doit être soumise le **mercredi 22 octobre 2003** au plus tard à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102,  
télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5654/1066.

## **LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE: QUESTIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS COMMERCIAUX DE L'AFRIQUE**

1. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a introduit le point de l'ordre du jour en donnant un aperçu du rapport du secrétariat intitulé «Le développement économique en Afrique: questions relatives aux résultats commerciaux de l'Afrique». Ce rapport montrait que la dépendance à l'égard des produits de base avait été la talon d'Achille du développement de l'Afrique. Le continent devait diversifier sa base de production et d'exportation afin d'échapper au piège de la pauvreté mais la diversification exigeait des ressources financières et des compétences. Afin de relever le niveau de l'investissement et de réaliser les objectifs du développement du Millénaire, il fallait accroître l'aide financière publique, alléger la dette de manière importante et rapide et augmenter sensiblement l'aide financière privée.

2. Le représentant de la **Thaïlande**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le «rapport de la réunion des personnalités sur les questions relatives aux produits de base» (TD/B/50/11) confirmait les conclusions du rapport du secrétariat sur les résultats commerciaux de l'Afrique. Les produits de base avaient été un sujet d'inquiétude depuis l'élaboration de la Charte de La Havane de 1947 et l'une des principales préoccupations de la CNUCED depuis sa création. La dépendance à l'égard des produits de base, le déclin séculaire des prix et son corollaire, la détérioration des termes de l'échange, posaient des problèmes particulièrement graves non seulement pour l'Afrique et les pays les moins avancés (PMA), mais aussi pour de nombreux autres pays en développement. La libéralisation du commerce agricole et le recours aux forces du marché passaient pour les moyens les plus efficaces de parvenir à une meilleure répartition des ressources dans les pays en développement. Toutefois, le versement d'énormes subventions aux agriculteurs et l'application continue de la progressivité des droits et de crêtes tarifaires étaient considérés comme nécessaires pour protéger les agriculteurs et les producteurs des pays développés contre la concurrence, l'instabilité excessive des prix et les disparités de revenus. Les exportations de produits de base autres que les combustibles avaient augmenté depuis 1980 dans toutes les régions à l'exception de l'Afrique où elles avaient chuté. La part du continent africain dans les exportations mondiales avait reculé, en valeur, de 6,3 % en 1980 à 2,5 % en 2000. Au cours de la même période, les exportations des pays développés étaient passées de 200 milliards de dollars à environ 350 milliards de dollars, soit un montant équivalent aux subventions versées chaque année au secteur agricole dans

les pays de l'OCDE. Ces subventions avaient entraîné l'appauvrissement de millions d'agriculteurs dans les pays en développement. La diversification restait donc un objectif majeur pour les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne et les PMA, mais ces pays devaient tirer suffisamment de bénéfices de leurs exportations de produits de base et accroître l'investissement afin de se diversifier.

3. L'Afrique n'avait pu obtenir des moyens de financement externes peu coûteux et acquérir des moyens logistiques efficaces et les compétences et les ressources humaines nécessaires pour réussir dans le commerce international. Les agriculteurs démunis étaient incapables de négocier avec les grandes multinationales pour vendre leurs produits à des prix convenables.

La CNUCED devrait étudier les possibilités de coopération entre les producteurs de produits de base et les possibilités d'établir des liens entre les producteurs et les consommateurs. L'abus de position dominante par quelques grandes sociétés multinationales de transformation et de négoce devrait être analysé à la lumière des règles de concurrence. Le démantèlement des institutions publiques dans le cadre des programmes d'ajustement était un autre facteur qui expliquait la baisse des prix à la sortie de l'exploitation. Les offices de commercialisation de récoltes, qui avaient notamment servi d'intermédiaires entre les marchés mondiaux et les producteurs et avaient donné à ces derniers un plus grand poids dans les négociations avec les acheteurs, n'avaient pas été remplacés par des mécanismes fondés sur le marché. L'agriculture étant toujours le principal secteur de l'économie des pays africains, il importait de rétablir des mécanismes institutionnels pour aider les agriculteurs africains et promouvoir la diversification et la transformation économique. Il fallait revoir les modalités de financement international des programmes de diversification, comme le suggérait le rapport de la réunion de personnalités. Il fallait établir un mécanisme d'aide financière rapide et à des conditions extrêmement favorables afin d'indemniser les pays africains pour les pertes liées aux fluctuations des prix à court terme. Il faudrait également envisager d'indemniser les pays pauvres pour les pertes résultant du versement de subventions, qui s'apparentait à des pratiques de dumping. Dans le cadre des préparatifs de la onzième session de la Conférence et de la CNUCED elle-même, il faudrait accorder une attention appropriée aux liens entre le commerce et la pauvreté et à la contribution apportée par le commerce à la lutte mondiale contre la pauvreté. Le secrétariat de la CNUCED devrait étudier de manière plus approfondie le potentiel d'intensification des

échanges commerciaux sur les marchés émergents, notamment des échanges Sud-Sud et des échanges entre pays africains.

4. Le représentant du **Zimbabwe**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a dit que la part de l'Afrique dans le commerce mondial en général et dans les exportations de produits primaires en particulier avait considérablement chuté. La plupart des pays du continent n'avaient pas pu se diversifier vers le secteur manufacturier et restaient très tributaires des produits de base. L'instabilité à court terme des prix des produits primaires et la baisse séculaire des prix réels avaient aggravé les problèmes de gestion économique de la plupart des gouvernements. La perte de parts de marché pour le coton et le sucre était largement due au niveau élevé des subventions et du soutien interne accordé à des producteurs moins concurrentiels aux États-Unis et en Europe. La détérioration des termes de l'échange, la faiblesse de l'épargne et de l'investissement et la réduction de l'aide publique au développement, conjuguées au problème persistant du surendettement, ont mis en évidence la marginalisation de l'Afrique. Il n'était donc pas surprenant que le continent africain ne réussirait pas à réaliser les objectifs de développement du Millénaire.

5. L'appui vigoureux de la communauté internationale en faveur du NEPAD devrait se traduire par des mesures concrètes pour répondre aux multiples besoins de la région. Il fallait trouver une solution au problème de surendettement des pays africains, à savoir l'annulation de la dette, pour leur permettre d'investir davantage dans la mise en valeur de leurs ressources humaines et dans le développement de leurs infrastructures matérielles. Même pour les pays pauvres très endettés qui avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, l'encours de la dette demeurait insoutenable. On pouvait s'interroger sur le bien-fondé des postulats sur lesquels reposait l'analyse de la viabilité de la dette. Huit pays qui remplissaient les conditions pour bénéficier d'un allègement provisoire mettraient probablement plus de temps que prévu pour atteindre leurs points d'achèvement du fait de chocs extérieurs et d'autres problèmes, notamment de dérapages budgétaires. En outre, neuf pays pauvres très endettés, touchés par des conflits ou sortant de conflits, ne parviendraient probablement pas à atteindre le point de décision avant l'expiration de la clause d'extinction de l'Initiative PPTE fin 2004. Il fallait appliquer des règles d'origine plus souples pour que les pays africains puissent exploiter au maximum les possibilités d'accès préférentiel aux marchés, telles que la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act*) et l'Initiative «Tout sauf

les armes», supprimer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits et appliquer de manière moins protectionniste les mesures de protection commerciale exceptionnelle. Il était souhaitable que les négociations commerciales multilatérales concernant le Programme de Doha pour le développement reprennent prochainement afin que l'on puisse aborder la question de la libéralisation des échanges agricoles, notamment d'une réduction sensible puis l'élimination des subventions agricoles massives et du soutien apporté par les pays de l'OCDE aux produits de base tels que le coton, l'arachide et le sucre, dont l'exportation présentait beaucoup d'intérêt pour les pays africains. Des programmes renforcés d'assistance technique et de renforcement des capacités étaient nécessaires pour éliminer les contraintes qui pèsent sur l'offre et exploiter au maximum les possibilités d'accès aux marchés. Les gouvernements africains devaient adopter des politiques rationnelles de gestion macroéconomique et de réduction de la pauvreté et promouvoir la diversification verticale et horizontale vers des produits à plus forte valeur ajoutée.

6. Le représentant de l'**Union africaine** a déclaré que les dirigeants africains avaient montré leur volonté politique de s'investir dans le développement de l'Afrique en créant l'Union africaine et le NEPAD et en établissant une bourse africaine des produits de base. Les initiatives d'intégration régionale constituaient les fondements de la Communauté économique africaine et de l'intégration des pays africains dans le système commercial multilatéral. Les efforts déployés par le continent africain pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire et les objectifs du NEPAD étaient entravés par les subventions agricoles dans les pays développés. L'Union africaine et ses États membres regrettaient que les participants à la Conférence de Cancún n'aient pas pu conclure un accord sur l'initiative concernant le coton et sur la proposition d'adopter un programme de travail concernant les produits de base. Les partenaires de développement de l'Afrique devaient intensifier leurs efforts pour réaliser l'objectif convenu à l'échelon international de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement en vue d'aider les pays africains à surmonter leurs déficits d'épargne et d'investissement.

7. Le représentant de l'**Ouganda** a dit que la place de l'Afrique dans le système commercial mondial préoccupait beaucoup les décideurs africains et leurs partenaires de développement. Il a salué les efforts déployés par la CNUCED pour faire figurer les problèmes de l'Afrique parmi les préoccupations de la communauté internationale. Comme indiqué dans le rapport du secrétariat sur les résultats commerciaux de l'Afrique, la part du continent dans le commerce mondial

n'avait cessé de chuter et les pays africains étaient restés tributaires des exportations d'un petit nombre de produits primaires dont les prix extrêmement instables diminuaient depuis fort longtemps. Contrairement à d'autres régions, l'Afrique n'avait pas réussi à se diversifier vers le secteur manufacturier et d'autres secteurs dynamiques à l'exportation. Il était essentiel de renverser la situation afin de parvenir à un développement soutenu. Jusqu'à présent, les efforts déployés par les pays africains pour entreprendre des réformes économiques axées sur l'extérieur n'avaient pas permis de réduire leur dépendance à l'égard des produits de base; un appui concerté de la communauté internationale était indispensable pour obtenir les résultats souhaités. La perte de recettes d'exportation avait contribué au surendettement de l'Afrique et de nombreux pays africains qui réunissaient les conditions pour un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE ne parviendraient probablement pas à assurer le remboursement de leur dette à leur point d'achèvement ou après. Cela était en grande partie dû à l'évolution des prix des produits de base, qui avait également eu de lourdes incidences sur la pauvreté. Les pays africains ne disposaient pas des instruments et des connaissances techniques nécessaires pour faire face aux chocs des prix des produits de base. Il fallait adopter des politiques qui tiennent compte des caractéristiques des différents produits de base et de la spécificité de leurs marchés. Il importait également d'agir sur plusieurs fronts pour remédier aux contraintes structurelles de l'économie des pays africains. Pour pouvoir se diversifier vers des secteurs plus dynamiques et à plus forte valeur ajoutée, les pays devaient bénéficier d'une aide extérieure afin de procéder à des améliorations techniques et qualitatives et renforcer les liens avec les marchés étrangers. Ils devaient également compter sur une augmentation sensible de l'aide publique pour combler leur retard en matière d'investissement et sur une solution définitive à leur problème d'endettement.

8. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit que le programme de travail de Doha était le principal instrument grâce auquel l'Afrique pourrait s'intégrer dans le système commercial mondial, même si certaines questions concernant les produits de base et les préférences commerciales n'avaient pas fait l'objet de négociations ou avaient été traitées de manière très marginale. Le rapport fourni par le secrétariat au titre du point à l'étude apportait des éclaircissements et mettait en perspective un grand nombre de questions concernant les résultats commerciaux de l'Afrique, tels que la dépendance à l'égard des exportations de produits primaires, les effets négatifs des subventions sur le coton, la faible participation des pays de la

région aux secteurs économiques les plus dynamiques, les incidences de l'instabilité et de la baisse séculaire des prix d'un grand nombre de produits primaires et l'impact de la détérioration des termes de l'échange. La diversification et l'amélioration de l'accès aux marchés étaient extrêmement importantes pour l'Afrique. En collaboration avec la CNUCED, le secrétariat du NEPAD avait lancé l'initiative concernant l'accès aux marchés en vue de trouver des solutions aux problèmes commerciaux de l'Afrique. Sa réussite dépendrait en grande partie de la réalisation du programme de travail de Doha. Compte tenu du manque de ressources du continent africain, l'allègement de la dette, l'augmentation de l'aide publique au développement et le transfert de technologies et d'autres formes de savoir aideraient les pays africains à se diversifier. L'analyse par le secrétariat des diverses initiatives en matière d'accès préférentiel aux marchés avait permis de trouver des moyens d'améliorer leur efficacité. Après Cancún, la CNUCED avait l'occasion de donner à nouveau confiance dans le système commercial multilatéral. La onzième session de la Conférence devrait servir à stimuler le dialogue à un niveau élevé en vue de l'adoption d'une stratégie concrète concernant les problèmes de l'Afrique.

-----